
AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) sur une liste qui se présente aux élections municipales de mars 2014 dans une commune de la CAMY à qui la gestion de l'eau et de l'assainissement a été confiée depuis des années et qui l'a déléguée à des sociétés privées (Veolia ou Suez Lyonnaise des Eaux, essentiellement).

Vous trouverez ci-joint le document que les Associations qui luttent pour le retour de l'eau en régie publique dans toutes les régions de France ont élaboré à l'intention des Maires sortants et des candidats aux prochaines élections municipales.

Nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques minutes à la lecture de cet argumentaire qui s'efforce de répondre aux questions que vous vous posez sans doute sur un sujet dont on dit souvent qu'il est si « complexe » qu'il vaut mieux le confier à des sociétés privées « spécialisées ». Une bonne centaine de communes ou d'intercommunalités - de toutes tailles et de toutes tendances () - ont, dans la dernière période, démontré qu'il était parfaitement possible de rétablir des régies publiques pour le plus grand profit de leurs administrés et la préservation de la ressource.*

Quels que soient les résultats des élections municipales de mars prochain, la CAMY sera de nouveau amenée à se prononcer sur cette question, notamment à l'échéance du contrat principal (2017), c'est-à-dire au cours du prochain mandat pour lequel vous briguez les suffrages des électeurs.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous souhaitez davantage de renseignements. Vous pouvez également consulter notre blog ou notre site Internet.

Après étude de ces différents documents, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître votre position et vos engagements sur la possibilité d'engager la CAMY dans un processus de rétablissement d'une régie publique pour l'eau et l'assainissement au cours du prochain mandat. Nous ferons évidemment connaître votre réponse à nos adhérents qui résident dans votre commune et au-delà.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'accepter nos meilleures salutations.

Le Président de l'AREP-CAMY,
Maurice MARTIN

(*) Dernière en date : la ville de Nice, dont le Maire, M. Christian ESTROSI, déclare : « Ces décisions – de retour en régie publique (NDLR) – sont guidées par une conviction forte que le service rendu à nos concitoyens est meilleur si nous assumons la gestion. (...). La régie redonne à la collectivité « une maîtrise technique de la ressource, des objectifs, du suivi des projets ». (Nice-Matin. 21/10/2013). On ne saurait mieux dire !

COMPARATIF DES PRIX DE L'EAU EN 2013

entre la CAMY (Veolia) et la régie municipale de Limay

CAMY (Veolia)	Régie de Limay
Abonnement annuel : 19,40 €	Abonnement annuel : 16,50 €
Tranche 1 49 m ³ à 2,47 € = 121,03 €	120 m ³ à 3,11 € = 373,20 €
Tranche 2 71 m ³ à 3,48 € = 247,08 €	
Total pour 120 m³: 387,51 €	Total pour 120 m³ : 389,70 €

Soit, tout compris

3,23 € le m³ dans la CAMY (Veolia)	3,24 € le m³ à Limay (régie).
--	---

Les chiffres des prix au m³ sont arrondis au dernier centime.

La baisse des tarifs obtenue dans la CAMY en 2011 a donc permis d'obtenir des prix identiques à ceux de la régie **jusqu'à 120 m³** (consommation moyenne estimée pour une famille de 4 personnes et norme utilisée pour les comparaisons).

C'est **au-delà de 120 m³** que la différence reste sensible : 3,11 € à Limay et 3,48 € dans la CAMY, soit + 0,37 € le m³, ce qui défavorise les familles nombreuses qui consomment plus de 120 m³ par an.

D'autre part, le tarif réduit de la tranche 1 ne s'applique que pour les 49 premiers m³ pour l'ensemble des appartements d'un immeuble collectif s'il ne dispose que d'un seul compteur (et donc un seul abonnement) pour tout l'immeuble.

Le manque à gagner pour chaque appartement est donc de **30,08 €** (1,01 € de différence par m³ pour 49 m³ non-facturés au tarif réduit - prix de l'abonnement : 49,48 € - 19,40 €).

Une famille nombreuse qui habiterait dans un immeuble collectif de Mantes-la-Jolie et qui consommerait – par exemple – 200 m³ par an serait ainsi pénalisée de **près de 60 €** par rapport à une famille identique vivant dans un pavillon individuel en régie publique.

L'AREP-CAMY revendique donc le retour en régie publique de l'eau et de l'assainissement dans tout le périmètre de la CAMY.

Dans l'immédiat, l'AREP-CAMY demande qu'un compteur individuel soit installé pour chaque unité d'habitation dans les immeubles collectifs, ou, à défaut, que **chaque appartement** soit considéré comme un « abonné » et bénéficie du tarif réduit pour les 49 premiers m³. et que le relevé des compteurs soit effectué gratuitement par le syndic ou le service concerné.

AREP-CAMY

Agora - 254, Bd du Maréchal Juin - 78200 Mantes-la-Jolie.

<http://mantes.eau.publique.free.fr/> ou <http://www.mantes.eaupublique.over-blog.com/>